

Témoin vivant d'une époque Le village minier de Bourlamaque

Nil Vermette

Numéro 18, hiver 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18280ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vermette, N. (1983). Témoin vivant d'une époque : le village minier de Bourlamaque. *Continuité*, (18), 21–22.

TÉMOIN VIVANT D'UNE ÉPOQUE

Le village minier de Bourlamaque

A Val d'Or, dans la région de l'Abitibi, se trouve une petite bourgade qui a conservé son cachet d'époque: le village minier de Bourlamaque. Dans cette vallée de l'or, à plus de 540 km de Montréal et environ 800 km de Québec, 19 000 habitants vivent au rythme de la foreuse.

Le premier filon d'or du canton fut découvert en 1923 par Robert C. Clark qui acquiert aussitôt le terrain et le fait enregistrer. L'année suivante, un new-yorkais du nom de William Read rachète le lot et y fait creuser deux puits pour évaluer le potentiel du sous-sol. En 1929, les travaux sont paralysés à cause d'un manque de fonds mais trois ans plus tard, des intérêts américains obtiennent 85% des actions. L'exploitation de la mine commence alors.

En 1934, le village minier de Bourlamaque est fondé et se développe rapidement. Une main-d'œuvre nombreuse y afflue venant surtout du nord de l'Ontario, de Montréal et de Québec. Sous la direction de l'entrepreneur local Joseph Morisset, on construit 68 maisons, deux «bunk house» (dortoir) et une cafétéria. Outre les billes de bois disponibles sur place, les matériaux utilisés pour la finition intérieure (sablières, vitres) étaient transportés par chemin de fer jusqu'à Amos. De là, on les chargeait sur des chalands qui suivaient le cours de la rivière Harricana jusqu'à Val-d'Or.

LE VILLAGE AUX TOITS ROUGES

Cet ensemble, parfaitement conservé et disposé le long de sept rues bordées de saules, couvre une superficie de 981 hectares. Si en 1940 et en 1972 la compagnie «Lamaque Gold Mines Limited» a dû



Robert Furness

Maison d'époque restée intacte

vendre quelques maisons en raison des difficultés financières causées par la faiblesse du marché de l'or, elle en possède encore 27; 53 autres sont maintenant des propriétés individuelles et celle de la municipalité est devenue le centre d'interprétation historique.

Certaines de ces maisons ont été dotées d'un porche. Toutes ont une structure identique constituée de billes d'épinette écorcées, d'un diamètre d'au moins douze pouces. Comme isolant, on a inséré entre chaque pièce de l'étope sèche ou goudronnée. Les toits à deux versants sont recouverts de papier de coaltar rouge imitant le bardeau. D'où l'appellation de «village aux toits rouges».

LES PREMIÈRES INTERVENTIONS

Si ce village conserve toute son authenticité, c'est grâce à l'implication de ses résidents et à l'intervention de nombreux organismes. En 1973, Georges-Emile Lapalme, président de la Commission des Biens culturels, s'intéresse à l'avenir du village. Cinq ans plus tard, des experts du ministère des Affaires culturelles recueillent des données auprès des propriétaires. Ceux-ci délèguent quatre personnes au comité de travail formé de représentants de la Société historique de Val d'Or et du ministère des Affaires culturelles.

Le comité de travail, le conseil municipal, la Chambre de commerce et



Vue d'ensemble du village minier en 1936 soit un an après la construction. À l'arrière plan le chevalement de la mine Lamaque.

le Conseil régional de la culture, tous s'impliquent activement dans les projets de classement, de réglementation du zonage et de la construction, enfin dans la mise en valeur du village.

En mai 1979, les nouveaux règlements entrent en vigueur: à l'intérieur du périmètre «zoné», seule la construction de résidences unifamiliales isolées est autorisée et, afin d'en préserver tout le caractère, sont définies les dimensions des terrains, le recouvrement des murs externes et du toit, la fenestration.

Bourlamaque a été déclaré site historique au mois de juin de la même année.

En 1980, les villageois et les représentants du ministère ont préparé un

programme de rénovation auquel le gouvernement apporte un soutien technique et financier. Cet hiver, les propriétaires profitent de subventions pour les fondations, les toitures ainsi que les portes et fenêtres. Au printemps prochain, les résidents détermineront au cours d'une assemblée un nouveau programme qui remplacera celui des fondations.

La nouvelle loi sur les biens culturels confie l'administration du site historique à la municipalité de Val d'Or. C'est une première au Québec. Cette décentralisation administrative peut s'avérer un outil davantage à la portée des municipalités et des groupements de citoyens qui se dévouent à la sauvegarde du patrimoine.

Nil Vermette ■

L'ORIGINALITÉ DES FORMES DANS LE PAYSAGE AGRAIRE

Les granges rondes



La grange d'Austin près de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

En pénétrant à l'intérieur, on retrouve au rez-de-chaussée le cheptel disposé autour du silo. Le premier étage sert de fenil tandis qu'au niveau supérieur un plateau central est utilisé pour décharger les charrettes de foin. Cette organisation optimale de l'espace permet au fermier d'économiser du temps.

L'influence anglo-américaine n'est pas étrangère au phénomène des granges circulaires. Ce modèle fut importé des États-Unis au moment où s'effectuait une révolution agricole et industrielle. Au Québec, elles furent introduites par des agriculteurs loyalistes entre 1890 et 1910, dans les comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead, Compton et Huntington bordant la frontière américaine.

La plupart ont conservé leur vocation primitive et certaines possèdent encore tout leur caractère d'authenticité. Quelques-unes mériteraient d'être classées monuments historiques dont Kurt Barthelness Farm à Austin et Children Village à West Brome.

(1) Tendance de la structure circulaire à tourner, causée par une poussée excessive et constante exercée sur le mur intérieur. Nil Vermette ■

Au début du XX^e siècle, on dénombrait au Québec 22 granges-étables de forme circulaire. Aujourd'hui la moitié de ces granges ont disparu, victimes de démolition ou de «torrage»⁽¹⁾. Dans l'Estrie, un programme de rénovation est en vigueur afin de préserver les cinq granges-étables qui subsistent dans cette région.

D'un commun accord, la «Corporation des granges rondes», regroupant les propriétaires de l'Estrie, et le

ministère des Affaires culturelles ont élaboré ce programme de rénovation à frais partagés d'une durée de trois ans. Cette entente concerne les éléments internes ou externes de la structure d'origine.

Ces bâtiments surprennent par leur structure extérieure parfaitement cylindrique dont le diamètre est en moyenne de 70 pieds. Le mur est généralement recouvert de lambris de planches et son toit de bardeaux de cèdre a la forme de cônes brisés.